

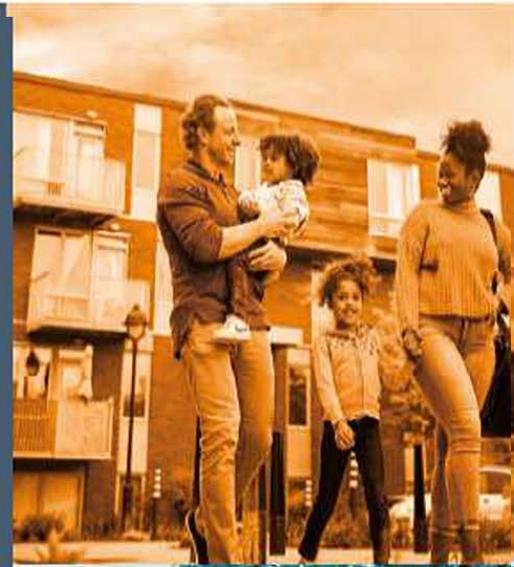
Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation

Décembre 2019

Étude publique du budget 2020 et du PTI 2020- 2021-2022

Rapport et recommandations

Commission permanente
sur les finances et l'administration



**LA COMMISSION SUR LES FINANCES
ET L'ADMINISTRATION**

PRÉSIDENT

M. Richard Deschamps
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lasalle

VICE-PRÉSIDENTS

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

MEMBRES

Mme Lisa Christensen
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Marie-Andrée Mauger
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier–
Hochelega-Maisonnette

Mme Sophie Mauzerolle
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Ville-Marie

M. Peter McQueen
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Côte-des-
Neige–Notre-Dame-de-Grâce

M. Philippe Tomlinson
Maire
Arrondissement d'Outremont

Mme Christina Smith
Mairesse
Ville de Westmount

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 11 décembre 2019

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport d'étude publique relatif à l'étude des budgets de fonctionnement 2020 ainsi que du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant du périmètre comptable de la Ville ainsi que de la Société de transport de Montréal.

Ces budgets et ce PTI ont été déposés au conseil municipal et au conseil d'agglomération le 27 novembre 2019 et la Commission a reçu le mandat d'en faire l'étude publique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Richard Deschamps
Président

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Table des matières

1- LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE.....	1
Mandat de la Commission	1
Communications annonçant la tenue de la consultation publique	1
Déroulement de la consultation publique	1
2- LE CONTENU DU RAPPORT	2
3- LES RECOMMANDATIONS	3
ANNEXE 1 - Mandat de la Commission.....	11
ANNEXE 2 : Rapport minoritaire de l'Opposition officielle	12
ANNEXE 3 : Rapport minoritaire l'Association des municipalités de banlieue	23

1- LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Mandat de la Commission

La Commission sur les finances et l'administration a procédé à une étude publique du budget de fonctionnement 2020 ainsi que du PTI 2020-2021-2022 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant de son périmètre comptable ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM).

Ces documents ont été déposés au conseil municipal et au conseil d'agglomération du 27 novembre 2019. La Commission a reçu le mandat d'en faire l'étude publique via les résolutions du conseil municipal (CM19 1241) et du conseil d'agglomération (CG19 0547).

Communications annonçant la tenue de la consultation publique

Dans le cadre des travaux préparatoires à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, le 14 novembre 2019, de même que sur le site internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances des assemblées publiques de cette Commission ainsi que les modalités de participation du public. Les documents essentiels ont été mis en ligne la journée du dépôt de ceux-ci au conseil municipal, le 25 novembre 2019.

Dans le but de joindre un grand nombre de personnes pouvant être intéressées par la gestion financière de la Ville, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont été invités à participer aux assemblées. De plus, environ 300 personnes ou groupes abonnés aux travaux des commissions du conseil ont été informées de la tenue de cette consultation publique.

Déroulement de la consultation publique

Ensuite se sont succédé les séances d'étude publique portant sur les prévisions budgétaires 2020 et le PTI 2020-2021-2022 de tous les services et organismes relevant du cadre financier de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM). Les séances publiques ont eu lieu du 27 novembre au 6 décembre 2019, à la salle du conseil de ville, selon le calendrier produit à la page 2.

La Commission a procédé à l'étude du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations des unités d'affaires au cours de la même présentation. Chaque unité d'affaires a donc présenté son budget de fonctionnement et, lorsqu'elle en avait un, son PTI.

Au terme des présentations du budget et du PTI, des périodes de questions et de commentaires réservées au public étaient prévues à chaque séance. De surcroît, des périodes réservées aux questions et aux commentaires des membres de la Commission ont suivi les différentes présentations. Les élus présents dans la salle ont pu également poser des questions lorsque le temps le permettait.

Réunis en séances de travail les 6, 9 et 10 décembre 2019, les membres ont élaboré des recommandations qui ont été déposées et adoptées en séance publique le 10 décembre 2019, mettant ainsi fin aux travaux de cette Commission.

Le présent document ainsi que l'ensemble de la documentation afférente à cette étude publique peuvent

être consultés à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, de même que sur le site internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/commissions.

2- LE CONTENU DU RAPPORT

Étant donné les délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la Commission lors de l'assemblée publique du 10 décembre 2019, conformément à l'article 33, alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et à l'article 39, alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024).

Les assemblées publiques se sont déroulées selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DES SÉANCES D'ÉTUDE PUBLIQUE DE LA COMMISSION¹

Date	Heure	Prévisions budgétaires étudiées
27 novembre	13 h 30	Budget de fonctionnement 2020 et PTI 2020-2021-2022 – présentation générale
28 novembre	9 h	<i>Ombudsman de Montréal</i> <i>Office de consultation publique de Montréal</i> <i>Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal</i>
		Direction générale Service des finances Service des ressources humaines
	13 h 30	Service des technologies de l'information Service des affaires juridiques
29 novembre	9 h	Service de police de la Ville de Montréal Service de sécurité incendie de Montréal
		Service de la concertation des arrondissements Service de l'expérience citoyenne et des communications Service de l'approvisionnement
2 décembre	9 h	Service du greffe Service de l'évaluation foncière Service de la performance organisationnelle
		13 h 30

¹ Les budgets des unités d'affaires, organismes et sociétés paramunicipales inscrits en italique ont été déposés à la Commission, mais n'ont pas fait l'objet de présentations.

		Service du matériel roulant et des ateliers
	19 h	Service de l'urbanisme et de la mobilité
3 décembre	9 h	Service de l'eau
	13 h 30	<i>Bureau du taxi de Montréal</i> Service des infrastructures du réseau routier
	19 h	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports Société du parc Jean-Drapeau
4 décembre	9 h	Service du développement économique Commission des services électriques
	13 h 30	Service de l'environnement Service de l'Espace pour la vie
5 décembre	9 h	<i>Société d'habitation et de développement de Montréal</i> <i>La Corporation d'habitation Jeanne-Mance</i> <i>Office municipal d'habitation de Montréal</i> <i>Corporation Anjou 80</i> Service de la diversité et de l'inclusion sociale Service de l'habitation
	14 h	<i>Conseil des arts de Montréal</i> <i>Musée de la Pointe-à-Callière</i> Service de la culture
6 décembre	9 h	Société de transport de Montréal
6 décembre	13 h 30	Séance à huis clos – élaboration des recommandations
	9 h 30	Séance à huis clos – élaboration des recommandations
26 novembre	10 h	Séance à huis clos – élaboration des recommandations
10 décembre	17 h 30	Délibérations finales et adoption des recommandations

3- LES RECOMMANDATIONS

À l'issue de l'étude publique du budget 2020 et du PTI 2020-2021-2022, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) tient à remercier les citoyens et citoyennes, les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration.

La Commission formule les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

1) Ville de Montréal et organismes relevant de son cadre financier

R-1 Adopter les budgets de fonctionnement 2020 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission.

R-2 Adopter les prévisions du PTI 2020-2021-2022 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission.

2) Contrôle des dépenses

2.1 Gestion de la dette

Considérant la Politique de la gestion de la dette de la Ville de Montréal qui prévoit que celle-ci s'engage à :

- *Limiter le niveau de sa dette directe et indirecte nette à 100 % de ses revenus annuels;*
- *S'assurer que le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables ne dépasse pas 16 % de ses dépenses de fonctionnement;*

Considérant l'intention de l'Administration de poursuivre ses investissements au cours des prochaines années pour rattraper le déficit d'entretien de ses infrastructures;

Considérant que ces investissements sont d'une ampleur telle que les paramètres de la Politique de la gestion de la dette de la Ville ne pourront être respectés;

Considérant que l'Administration prévoit revenir à l'intérieur des paramètres fixés par la Politique de la gestion de la dette d'ici 7 ans;

Considérant l'obligation de soumettre aux instances décisionnelles toute dérogation à cette Politique;

Considérant l'importance de respecter la capacité de payer des Montréalais.es;

Considérant l'importance de contrôler la dette de l'agglomération de Montréal;

Considérant les préoccupations des commissaires relatives à la dette de l'agglomération de Montréal;

Considérant qu'il est prioritaire de revenir le plus rapidement possible au respect des paramètres fixés par la Politique de la gestion de la dette;

R-3 Demander au Service des finances la tenue d'une reddition de comptes annuelle rigoureuse à la CFA quant à la gestion de la dette de l'agglomération.

2.2 Contrôle des coûts de la main-d'œuvre

Considérant la présence d'employé.es inscrits au PTI 2020-2021-2022 de la Ville;

Considérant les coûts importants que génère une telle pratique de gestion pour la Ville;

Considérant la hausse du nombre de personnes ressources prévues au sein de nombreux services dans leur budget 2020;

R-4 Restreindre et assurer un contrôle serré de la création de nouveaux postes au cours des prochaines années.

R-5 Réduire au minimum le nombre d'employé.es financé.es par le PTI 2020-2021-2022.

3) Diversification des revenus

Considérant le déficit d'entretien des infrastructures de l'eau, dont le cycle de vie nécessitera des investissements majeurs;

Considérant les investissements nécessaires en transport en commun dans l'agglomération de Montréal;

Considérant le déséquilibre entre l'évolution des responsabilités et les sources de revenus des municipalités ;

Considérant la dépendance de l'agglomération aux revenus fonciers;

Considérant le « Réflexe Montréal », institué dans l'entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de métropole;

R-6 Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour qu'il soutienne la diversification des revenus de la Ville, à l'instar de l'entente « Réflexe Montréal ».

R-7 Poursuivre les représentations auprès du gouvernement provincial afin qu'il assume sa juste contribution aux coûts grandissants auxquels font face les villes, notamment en matière de logement social, de transport en commun, de sécurité publique et de développement économique.

R-8 Poursuivre les efforts de diversification des revenus sous l'angle de l'écofiscalité (gestion de l'eau, déchets), des éléments progressifs de taxation et de la notion d'utilisateur-payeur.

4) Gestion des ressources humaines

4.1 Attractivité et expertise de la fonction publique montréalaise

Considérant le contexte de pénurie de main-d'œuvre au Québec;

Considérant l'importance de conserver une solide expertise au sein de la fonction publique montréalaise;

Considérant que 25% des employé.es de la Ville de Montréal seront éligibles à la retraite d'ici 5 ans;

R-9 Diminuer, autant que faire se peut, les contraintes qui limitent la progression de carrière des employé.es au sein de la Ville et poursuivre les efforts de formation continue afin de faciliter la rétention des talents dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

R-10 Faire les réformes nécessaires pour réduire les délais dans les processus d'embauche à la Ville, et ce, pour toutes les catégories de poste.

R-11 Multiplier les stratégies, telles que les horaires flexibles et le télétravail, pour retarder les départs à la retraite et assurer la transmission des connaissances dans l'organisation.

4.2 Mobilisation des employé.es

Considérant les démarches entreprises par la Ville pour mobiliser ses employé.es;

Considérant le taux d'absentéisme des employé.es dans plusieurs services de la Ville;

R-12 Implanter des actions prioritaires et développer des indicateurs de performance qui rendent compte de la mobilisation et du sentiment d'appartenance des employé.es de la Ville à l'égard de leur organisation.

5) Performance organisationnelle

Considérant les économies financières et les gains en efficacité générés par les projets du Service de la performance organisationnelle (SPO) ;

Considérant le taux de mise en œuvre préoccupant des recommandations des rapports de la Vérificatrice générale depuis les deux dernières années ;

Considérant le rôle du Contrôleur général dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Vérificatrice générale (VG);

Considérant les préoccupations citoyennes entendues par la Commission lors de l'étude publique du budget;

Considérant les indicateurs du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC) qui permettent de comparer la performance de Montréal à celle des autres métropoles canadiennes;

R-13 Identifier de façon proactive les endroits où le SPO pourrait contribuer à améliorer la performance organisationnelle.

R-14 Demander au SPO de recenser les économies effectuées grâce à ses interventions auprès des unités d'affaires, mais également les gains quantitatifs et qualitatifs (confiance, crédibilité, image) afin de démontrer la valeur ajoutée véritable de cette unité d'affaires dans l'organisation.

R-15 Demander aux unités d'affaires, lors des présentations budgétaires subséquentes, un état de situation sur la mise en œuvre des recommandations de la Vérificatrice générale qui les concernent.

R-16 Fournir des comparatifs avec d'autres grandes villes québécoises pour des questions budgétaires (ex. ratio d'endettement) lors des présentations budgétaires subséquentes.

6) Bilan environnemental de l'agglomération de Montréal

6.1 Application stricte de la réglementation en lien avec la marche au ralenti

Considérant que la marche au ralenti des véhicules à moteur est interdite dans les 19 arrondissements

de Montréal²;

Considérant qu'une telle interdiction permet de :

- préserver la qualité de l'air
- protéger la mécanique du moteur
- réduire la consommation de carburant
- réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Considérant les exceptions prévues à la réglementation pour les véhicules d'urgence;

Considérant la part du budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) consacrée à l'achat de carburant;

R-17 Déployer les mesures nécessaires pour s'assurer que les employé.es de la Ville respectent la réglementation en vigueur dans les véhicules lui appartenant, incluant les véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) lorsque cela est possible.

R-18 Choisir et utiliser dans les véhicules de la Ville une technologie permettant d'améliorer les comportements au volant de ses employé.es dans une perspective environnementale.

6.2 Documenter l'empreinte écologique des unités d'affaires

Considérant l'engagement de l'Administration montréalaise à réduire de 55% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030;

Considérant les 30 000 tonnes de gaz à effet de serre par année produites par le parc immobilier sous la responsabilité du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);

Considérant qu'il apparaît à la Commission une bonne pratique de documenter l'empreinte carbone des unités d'affaires afin d'identifier les gestes à poser pour la réduire;

Considérant l'annonce à venir d'un Plan Climat par l'Administration montréalaise;

R-19 Demander aux unités d'affaires d'explicitier les actions et les résultats en faveur de la transition écologique et de la résilience lors des présentations budgétaires subséquentes.

7) Portrait de l'état des actifs de l'agglomération de Montréal

Considérant le travail rigoureux de documentation de l'état des infrastructures de l'eau sur un horizon de 10 ans effectué par le Service de l'eau (état des actifs, vétusté, investissements à prévoir) ;

Considérant que ce type d'exercice de planification est nécessaire pour l'ensemble des actifs de la Ville;

R-20 Fournir un portrait détaillé de l'état des actifs de l'agglomération (bâtiments, infrastructures routières, etc.);

²Ville de Montréal. « Élimination de la marche au ralenti des véhicules à moteur : réglementation », [en ligne] <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/%C3%A9limination-de-la-marche-au-ralenti-des-v%C3%A9hicules-%C3%A0-moteur-r%C3%A9glementation> (page consultée le 2019-12-04)

R-21 Produire et rendre public un plan d'action pour assurer l'entretien adéquat de ces actifs sur une base décennale.

8) Recommandations particulières

8.1 Performance du Service 311

Considérant que la performance du service 311 est une responsabilité partagée entre les arrondissements et la Ville centre ;

Considérant que l'efficacité du service repose sur la contribution équitable de tous les arrondissements impliqués et du Service de l'expérience citoyenne et des communications;

R-22 Prendre les mesures nécessaires pour que le Service 311, en collaboration avec les arrondissements, atteigne ses cibles.

8.2 Réalisation des projets de bibliothèque

Considérant que la Ville de Montréal est une ville de savoir ;

Considérant les délais considérables dans la réalisation des projets de bibliothèques inscrits au PTI de la Ville de Montréal;

R-23 Identifier et mettre en œuvre des pistes de solution pour respecter l'échéancier de réalisation des projets de bibliothèque lorsqu'ils sont annoncés à la population montréalaise.

9) Disponibilité de l'information budgétaire pour les Montréalais.es

9.1 Évaluation foncière et fiscalité municipale

Considérant l'importance de vulgariser et de rendre accessibles au public les informations relatives à l'évaluation foncière et à la taxation municipale;

Considérant le succès des trois séances d'information publiques où l'évaluateur en chef a présenté la logique du rôle foncier 2020-2021-2022 aux citoyens et citoyennes;

R-24 Multiplier les activités d'information et de pédagogie déployées pour améliorer la compréhension du rôle foncier et de la fiscalité municipale auprès de la population montréalaise.

9.2 Uniformisation des présentations des sociétés paramunicipales

Considérant la variété de modèles de présentation des sociétés paramunicipales qui déposent un document lors de l'étude publique du budget;

R-25 Fournir un gabarit standard de présentation des données budgétaires aux sociétés paramunicipales.

9.3 Corporation Anjou 80

Considérant le rapport du Contrôleur général sur les pratiques de gestion de la Corporation Anjou 80;

Considérant le manque de détails fournis par la Corporation Anjou 80 dans ses documents budgétaires

2020 présentés à la Commission;

Considérant l'absence de représentants de la Corporation Anjou 80 lors de la séance d'étude publique du budget 2020 pour répondre aux questions des membres de la CFA;

R-26 Fournir, lors des présentations budgétaires subséquentes, des informations plus détaillées des activités et des dépenses de la Corporation en utilisant le modèle standard proposé par la Ville.

9.4 Planification quinquennale des immobilisations

Considérant que la planification des immobilisations sur une base triennale ne permet pas de bien cerner la planification globale des projets de la Ville;

Considérant que la Société de transport de Montréal (STM) produit déjà un programme des immobilisations sur dix ans;

R-27 Planifier les immobilisations de l'agglomération sur une base quinquennale.

10) Transport en commun

10.1 Planification du transport en commun dans l'agglomération de Montréal

Considérant la gouvernance actuelle de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

Considérant l'importance, pour les élu.es locaux, de comprendre et connaître la planification du transport en commun pour l'agglomération de Montréal;

Considérant les besoins pressants en matière de transport en commun dans l'agglomération;

Considérant la nécessité d'adapter l'offre de transport en commun aux besoins variables des arrondissements et des villes liées;

Considérant la contribution financière de la Ville à l'ARTM de 668,4M\$ pour l'année 2020;³

R-28 Faire des représentations auprès des paliers de gouvernement supérieurs afin que soit priorisé le développement du métro sur l'île de Montréal.

R-29 S'assurer que tous les élu.es de l'agglomération (île de Montréal) soient systématiquement consulté.es par l'ARTM sur la planification du REM, des trains de banlieue et l'organisation de l'ensemble des transports pour bien arrimer la planification aux besoins locaux.

R-30 Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que l'ARTM soit tenue de procéder à une présentation de sa planification et à une reddition de comptes annuelle auprès de tous les élu.es de l'agglomération de Montréal.

10.2 Infrastructures municipales aux abords des stations du REM

Considérant la gouvernance actuelle du Réseau express métropolitain (REM);

³ Ville de Montréal. « Budget 2020 - PTI 2020-2022 : Un budget pour vous » [en ligne] http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SERVICE_FIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BUDGET_2020_PTI_2020_2022_FR.PDF, p.154

Considérant les informations limitées dont disposent les élu.es locaux quant à l'arrimage des stations du REM aux infrastructures locales;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des aménagements aux abords des stations du REM une fois les stations construites;

Considérant que les aménagements nécessaires pour rendre sécuritaires les abords des stations du REM relèvent des responsables actuels du projet;

R-31 Faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement provincial afin qu'il planifie et prévoit les sommes nécessaires pour financer les aménagements et sécuriser les abords des stations du REM.

11) Étude publique du budget

R-32 Fournir à la CFA les informations complémentaires demandées aux services durant les présentations budgétaires avant le début des délibérations des commissaires.

R-33 S'assurer qu'aucune autre instance décisionnelle ne siège durant les études publiques subséquentes du budget par la Commission.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité, le 10 décembre 2019, à l'exception des recommandations R-1, R-2, et R-3 pour lesquelles M. DeSousa, M. Guay, M. Bourelle et Mme Smith ont manifesté leur dissidence.

ANNEXE 1 - Mandat de la Commission



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée extraordinaire du lundi 25 novembre 2019
Séance tenue le 25 novembre 2019

Résolution: CG19 0547

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.15
/mt

Valérie PLANTE

Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier adjoint

(certifié conforme)

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 27 novembre 2019

ANNEXE 2 : Rapport minoritaire de l'Opposition officielle

Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé à la Commission sur les finances et l'administration de la Ville de Montréal

**Étude du budget 2020
Étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022**



Ensemble Montréal
Opposition officielle à l'hôtel de ville de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT MINORITAIRE - BUDGET 2020 - PTI 2020-2022

Le 10 décembre 2019

INTRODUCTION	3
1. Un nouveau sommet de dépenses pour Projet Montréal	4
2. Infrastructures et dette : ce que Projet Montréal n'a pas compris	6
3. Sauvés par un « cadeau » de 150 M\$ du provincial	7
4. Une dette hors de contrôle... et pas de solutions en vue	8
5. Un PTI 2020-2022 amputé et mal en point	9
6. Une gestion imprudente	10
CONCLUSION	12

INTRODUCTION

« Je ne sais pas d'où vient cette notion de "dépensière", mais pour moi, ce n'est pas du tout collé à la réalité. » - Valérie Plante, 25 novembre 2019

« En matière de finances publiques, Projet Montréal est un projet expansionniste. »
- Brian Myles, *Le Devoir*, 26 novembre 2019

Lors du dévoilement de son budget 2020, un journaliste a demandé à la mairesse de Montréal de réagir à l'attribut de « dépensière » qui colle à son administration depuis son tout premier budget.

Le dictionnaire *Larousse* définit l'adjectif « dépensier » par : Qui aime la dépense, qui dépense au-delà du nécessaire.

N'en déplaise à Mme Plante, c'est exactement ce qui définit son administration depuis son arrivée au pouvoir en novembre 2017.

Malgré les mises en garde répétitives d'Ensemble Montréal – le parti qui forme l'Opposition officielle à l'hôtel de ville de Montréal – les dépenses de l'administration montréalaise ont crû à un rythme effréné : 17,6 % au terme des trois budgets présentés par l'équipe Projet Montréal de la mairesse Plante.

Mais cette dernière se défend de trop dépenser, puisque en bout de ligne, selon elle, les contribuables montréalais paient seulement une hausse de leurs taxes municipales équivalente à l'inflation. Et à ses yeux, toutes les dépenses sont bonnes dans un contexte de transition énergétique.

Réponse simpliste, qui démontre l'incapacité de Projet Montréal de bien saisir les conséquences directes de ses excès financiers. En effet, les hausses répétitives de taxes mènent à des hausses de loyers, à la fermeture de petits commerces, au départ de milliers de familles, qui vont s'établir hors de l'île.

En plus de leurs taxes municipales, les citoyens montréalais paient indirectement pour cette hausse des dépenses par les millions de dollars consacrés annuellement au service de la dette, millions qui auraient pu servir à améliorer les services municipaux, ou tout simplement à abaisser le niveau général de taxation. En 2020, le service de la dette brute atteindra 1 014 G\$.

« Pas collé à la réalité »? Après un premier budget (2018) qui donnait lieu à une hausse des dépenses de 5,2 %, on aurait pu croire à un incident de parcours. Mais cette tendance se répète en 2019 (4,3 %), puis encore en 2020 (8,1 %).

Nous sommes donc devant une administration qui non seulement refuse d'admettre qu'elle est dépensière (malgré toutes les opinions contraires), mais qui, année après année, refuse systématiquement de modifier ses façons de faire, poussée à la fois par une conviction idéologique qui surpasse le raisonnement économique, et par une urgence d'agir sur une foule de priorités à la fois, sans véritable discernement.

Les avertissements se font pourtant entendre, de plus en plus clairs et de plus en plus nombreux. L'administration Plante-Dorais pousse Montréal toujours plus près du gouffre financier.

1. Un nouveau sommet de dépenses pour Projet Montréal

Plusieurs commentateurs et spécialistes ont souligné, avec raison, le niveau record des dépenses dans le budget 2020. Pour la première fois de son histoire, celui-ci dépasse la « barre psychologique » des 6 milliards de dollars.

Après trois budgets de Projet Montréal, la hausse des dépenses se chiffre à 966,3 M\$:

2018 : 270,5 M\$

2019 : 232,9 M\$

2020 : 462,9 M\$

Total : 966,3 M\$

Les dépenses de la Ville ont augmenté de 17,6 % depuis l'arrivée au pouvoir de Projet Montréal, ce qui met une pression énorme sur les revenus pour équilibrer le budget. Quand on sait qu'une large part de ces revenus provient de la taxation (près de 65 %), on peut facilement comprendre que ce sont les citoyens et les entreprises qui devront absorber cette surcharge de la croissance des dépenses.

Une grande partie de cette augmentation des dépenses est le résultat des nombreuses embauches qui sont venues gonfler les effectifs de la Ville depuis trois budgets. Pour 2020, ce sont 403 années-personnes de plus qui s'ajouteront, après l'arrivée de 439 années-personnes supplémentaires en 2019.

Même si la part de la rémunération globale (salaires et avantages) dans le budget diminue à 38,6 % en 2020, il ne faut pas penser que cette rémunération coûte moins cher. Ce pourcentage diminue car le service de la dette et le paiement au comptant des immobilisations prennent une part de plus en plus importante au budget, faisant en sorte de réduire la part relative de la rémunération globale.

L'ajout de 403 années-personnes supplémentaires dans le budget 2020 de la Ville démontre une nouvelle tendance évidente d'une croissance à la hausse des effectifs après des années de réelle décroissance et donc de réelles économies au chapitre de la rémunération globale.

En effet, l'administration précédente, grâce à son plan de contrôle des effectifs instauré en 2014, avait réussi à réduire de 850 le nombre d'employés municipaux en quatre ans. Ce plan prévoyait de ne pas remplacer un poste sur deux laissé vacant à la suite d'un départ à la retraite. Grâce à sa gestion désordonnée, Projet Montréal a vite fait d'effacer la totalité de ces gains au chapitre de la masse salariale.

Avec la nouvelle hausse prévue dans le budget 2020, les effectifs de la Ville de Montréal atteignent 23 630 années-personnes. Et ces hausses ne se traduisent malheureusement pas en une augmentation des services pour les citoyens.

Un exemple parmi tant d'autres: les documents budgétaires de 2019 et 2020 montrent qu'en deux ans, le Service des technologies de l'information s'est accru de 115 personnes, et celui des ressources humaines s'est accru de 61 personnes. Où sont les bénéfices de toutes ces embauches pour les citoyens?

En bout de ligne, les Montréalais paient toujours plus pour engraisser la machine municipale, sans que cela ne leur apporte une amélioration des services.

Cette croissance des effectifs revêt une importance capitale quand on parle de contrôler les dépenses. Car il ne s'agit pas seulement des salaires que les contribuables paient aujourd'hui, mais aussi des fonds de retraite qu'ils paieront durant plusieurs décennies par la suite.

Cette disposition à dépenser sans compter se voit non seulement dans les dépenses budgétées pour 2020, mais également dans les dépenses réelles de 2019. Ainsi, le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports avait un budget de 42,5 M\$ pour 2019. Or, on prévoit que ses dépenses réelles seront plutôt de l'ordre de 56,5 M\$, soit 14 M\$ de plus. Le Service urbanisme et mobilité dépensera 10 M\$ de plus que budgété en 2019. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), quant à lui, dépensera 38 M\$ de plus que prévu au budget de 2019.

Enfin, ceux qui suivent les débats au conseil municipal savent que l'administration Projet Montréal n'hésite pas à attribuer des contrats dont la valeur est nettement au-dessus de l'estimation de la Ville!

On se souviendra des contrats octroyés pour la construction des nouveaux centres de traitement des matières organiques (CTMO). Le premier, situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, coûtera finalement 175 M\$, soit 59 M\$ de plus que la dernière estimation de la Ville. L'autre, situé à Montréal-Est, coûtera 167 M\$, soit 43 M\$ de plus que ce qui était prévu.

Plus de 100 M\$ en coûts supplémentaires, sans que cela ne fasse sourciller un seul élu de Projet Montréal!

Ce ne sont pas les seuls contrats qui prévoient des dépassements importants. Qu'il s'agisse de la rénovation du Biodôme (11,5 M\$ de plus que prévu), de celle de l'Insectarium (+ 9,4 M\$) ou de la construction des nouveaux paddocks du circuit Gilles-Villeneuve (+ 28 M\$), l'administration de Projet Montréal ferme constamment les yeux devant des énormes dépassements de coûts.

2. Infrastructures et dette: ce que Projet Montréal n'a pas compris

Cette insouciance en ce qui concerne les dépenses se répercute sur les investissements dans les infrastructures. L'administration Plante-Dorais utilise un modèle qui n'est pas viable. Elle fait grand cas d'augmenter ces investissements, ce qui est une bonne chose, mais la solution de financement qu'elle propose passe inévitablement par une augmentation beaucoup trop grande de la dette et/ou par le recours à des subventions gouvernementales inexistantes.

Le déficit d'entretien des infrastructures montréalaises ne date pas d'hier. Peu de temps après l'arrivée au pouvoir de l'administration Coderre, le directeur général de l'époque, Alain Marcoux, a mis en place un plan audacieux permettant d'augmenter considérablement les sommes investies dans la réfection des infrastructures, tout en dégageant les sommes nécessaires à ces investissements par une réduction de la masse salariale.

À l'hiver 2014, le plan est présenté aux Montréalais. Il prévoyait une hausse constante des investissements dans les immobilisations répartie sur 10 ans. Celle-ci se fera de deux façons: en augmentant légèrement les emprunts, d'une part, et en consacrant des sommes toujours plus élevées au paiement au comptant des immobilisations (PCI), d'autre part. L'idée étant que le PCI permettrait de réaliser plus de travaux sans avoir à dépasser la limite du niveau d'endettement.

Parallèlement, la Ville mettait en place le Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO), qui proposait de réduire la masse salariale de la Ville de 2 200 postes sur cinq ans, en ne comblant pas un départ à la retraite sur deux. Année après année, l'argent ainsi épargné serait investi directement dans le PCI qui, selon le plan, devait augmenter annuellement de 80 M\$ durant 10 ans.

Le tout, bien entendu, devait se dérouler dans un contexte où la Ville de Montréal limitait au maximum la croissance de ses dépenses annuelles. Cela prenait une discipline budgétaire de fer, quitte à ne pas faire plaisir à tout le monde.

Projet Montréal a choisi d'abandonner le PQMO, qui était pourtant essentiel pour dégager les fonds nécessaires à l'augmentation du paiement au comptant. Sans un programme équivalent, comment l'administration espère-t-elle trouver les sommes considérables qui lui permettront de remplir ses obligations annuelles à l'égard du PCI?

La question est d'autant plus pertinente que l'administration Plante-Dorais ne cesse d'augmenter les embauches depuis deux ans.

Comment la Ville de Montréal pourra-t-elle maintenir le rythme si, d'un côté, elle doit poursuivre la stratégie de croissance du PCI et, de l'autre, elle continue d'embaucher comme elle le fait depuis deux ans? Réponse: elle ne le pourra pas. Du moins, pas sans une aide externe.

3. Sauvés par un « cadeau » de 150 M\$ du provincial

Dans le budget 2020, la réponse a pris la forme d'un cadeau inespéré du gouvernement du Québec, soit un transfert de 150 M\$ qui ira entièrement au PCI. L'administration Plante-Dorais a été très vague sur les origines de ce transfert, soi-disant lié à l'entente « Réflexe Montréal » pour une « aide aux infrastructures vertes de l'eau ». Aucun document officiel n'a été présenté.

Oublions pour le moment d'où provient cette somme; l'important pour l'avenir financier de Montréal est de savoir si ce transfert a des chances d'être reconduit annuellement. Durant la présentation du budget, l'administration a insisté plusieurs fois pour dire que ce montant était un « *one-shot deal* », une contribution unique qui ne reviendrait pas d'année en année (contrairement à d'autres montants prévus à l'entente « Réflexe Montréal » en développement économique ou en culture, par exemple).

Puis, lors de l'examen du budget en Commission sur les finances et l'administration, le discours a changé. L'administration a déclaré qu'elle demanderait le renouvellement de cette subvention à chaque année au gouvernement du Québec.

Ce revirement de situation ne nous étonne aucunement. Depuis qu'elle est au pouvoir, la mairesse Plante tente continuellement de faire financer ses promesses électorales avec l'argent des gouvernements fédéral et provincial : ligne rose, 12 000 logements sociaux et abordables, 300 autobus, Grand parc de l'Ouest, etc.

La nouveauté est que dorénavant, ces mêmes gouvernements seront également appelés à intervenir pour sortir leur métropole du gouffre financier. Selon ce modèle, la Ville pourrait continuer à dépenser sans compter, tant et aussi longtemps que Québec et Ottawa ouvrent leur portefeuille.

Ce qui semble être le cas pour le transfert de 150 M\$. Nulle part, dans l'entente « Réflexe Montréal », il n'est question de financement d'infrastructures vertes. Pour toute explication, le président du comité exécutif, Benoit Dorais, a déclaré que les détails de cette entente « allaient être dévoilés après les Fêtes ». Il s'agit d'un manque total de transparence.

Parlant de transparence, est-il normal que la population québécoise paie pour la mauvaise gestion des finances montréalaises par Projet Montréal?

Par ailleurs, plusieurs ont soulevé la question à savoir si ce cadeau de 150 M\$ constituait un renvoi d'ascenseur du gouvernement du Québec à la mairesse de Montréal après que celle-ci eut accepté de céder à la Ville de Québec une enveloppe de 800 M\$, provenant du gouvernement du Canada, afin qu'elle puisse boucler le financement de son projet de tramway.

Si c'est effectivement le cas, les chances de revoir cette somme dans un an pour le budget 2021 sont à peu près nulles.

4. Une dette hors de contrôle... et pas de solutions en vue

L'intervention du gouvernement survient alors que la Ville est prise à la gorge : incapable de sabrer dans ses dépenses et de prioriser ses choix, elle voit sa dette augmenter dangereusement, au point où la limite fixée par la *Politique de gestion de la dette*, soit 100 % des revenus municipaux, a été dépassée en 2019 (111 %) et l'administration a dû – pour la première fois de l'histoire de Montréal – demander une dérogation au conseil municipal afin de pouvoir aller de l'avant.

Les choses ne se sont pas améliorées depuis, loin de là. Dans son plus récent budget, l'administration prévoit que son ratio d'endettement s'élèvera à 109 % pour 2020, et qu'il ne reviendra pas sous la barre des 100 % avant 2026! Sept années supplémentaires de surendettement!

Autant dire que la *Politique de gestion de la dette*, adoptée en 2004, ne sert plus à rien pour cette administration dépensière, qui ne fera même pas l'effort de restreindre son niveau d'endettement au cours des sept prochaines années, puisque sa nouvelle demande de dérogation lui permettra de s'endetter à 120 % des revenus de la Ville jusqu'en 2026.

Au minimum, on aurait pu s'attendre à ce que l'administration présente un plan de redressement financier sérieux, réfléchi et concret, qu'elle pourrait mettre en application dès maintenant afin de limiter les dégâts et surtout, de protéger sa capacité d'emprunt dans le futur. On se serait aussi attendu à recevoir des projections pour les sept prochaines années.

Rien de ce genre n'a été présenté. En commission d'examen du budget, quand on a demandé aux représentants de l'administration comment comptaient-ils retourner à un ratio d'endettement de 100 % après 2026, les seules réponses que nous avons obtenues sont :

- « Il faudra trouver des subventions supplémentaires. »
- « La mairesse fait des représentations à Québec pour du financement. »
- « La mairesse est allée à Ottawa pour chercher d'autres sources de financement. »

Voilà à quoi se résume le plan de redressement financier de la Ville de Montréal.

C'est pourquoi Ensemble Montréal présentera une motion lors du conseil municipal de décembre demandant à l'administration de déposer, au plus tard le 30 mars 2020, un plan de redressement chiffré et détaillé visant le retour à l'équilibre du ratio d'endettement et le respect de la *Politique de gestion de la dette*.

Le plus ironique est que l'administration Plante-Dorais se vante constamment d'avoir mis en place une consultation prébudgétaire (à la suggestion d'Ensemble Montréal, faut-il préciser) pour élaborer les priorités budgétaires de 2020.

Or, au terme de cette consultation, quelle était la première recommandation au chapitre « Équilibre budgétaire : les grands défis »? Réponse: « Mettre en place un exercice serré de contrôle et de réduction des dépenses de la Ville ». Comme quoi, on a beau tenir des consultations publiques, encore faut-il savoir respecter les recommandations.

5. Un PTI 2020-2022 amputé et mal en point

Sans l'aide du gouvernement du Québec, la Ville risquait une décote sur les marchés financiers. Les investissements dans les infrastructures créent une pression trop forte sur les emprunts.

Les avertissements des agences de notation à cet égard sont sans équivoque. En juillet 2019, l'agence Moody's écrivait :

« This level of capital [PTI 2019-2021 de 6,5 G\$] is elevated for a Canadian city, and if the city was to fulfill its capital plan following current financing allocations, which forecast 62 % to be funded via borrowings, the city will soon reach its internal debt limit. If this limit is breached, it would be viewed as a credit negative as it weakens the management of the city's risk controls. »⁴

Cette crainte d'une décote de la part des agences de notation est bel et bien réelle et entraîne des conséquences néfastes : mauvaise réputation, difficulté d'aller emprunter sur les marchés, taux d'emprunt plus élevés, etc.

⁴ Moody's Investor Service, *Credit opinion, City of Montreal*, 24 juillet 2019, p. 3.

On comprend ainsi beaucoup mieux la décision de l'administration, telle que rapportée dans *Le Journal de Montréal* du 22 novembre 2019⁵, de sabrer dans les projets non essentiels au printemps dernier afin de réduire son budget d'immobilisations 2019, en proie à un dépassement de 400 M\$.

On comprend également sa volonté de diminuer le nouveau Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 à 6 066 M\$, par rapport à 6 496 M\$ pour 2019-2021, soit une baisse de 430 M\$ sur trois ans, ou de 143 M\$ par année.

On comprend enfin que le cadeau de 150 M\$ du gouvernement a aidé à financer un PTI à la baisse et non à maintenir une cadence d'investissements ou encore à l'augmenter. N'eut été de cette aide, le PTI aurait diminué de 293 M\$ en 2020.

Selon les explications subséquentes du président du comité exécutif, il ne s'agit pas de coupures, mais bien de « priorisations » ou d'« alignement stratégique »⁶. Soit. Toujours est-il que le PTI 2020-2022 comprend moins d'investissements et que plusieurs projets ont été abandonnés ou remis à plus tard.

Il est d'ailleurs assez étrange de constater que pour l'année 2020, le Programme de réfection routière (PRR) de la Ville de Montréal n'a retenu que des projets dans les arrondissements contrôlés par Projet Montréal. Aucun des projets présentés par des arrondissements d'Ensemble Montréal ne figurent dans la programmation, ce qui a incité certains de nos élus à parler de « pavage électoral ».

Le fait d'avoir réduit le PTI de 430 M\$ et d'avoir augmenté le PCI de 190 M\$ (incluant le cadeau de 150 M\$ du gouvernement du Québec) ont contribué à réduire considérablement la proportion du financement provenant de l'emprunt pour la réalisation du PTI 2020-2022, qui est de 45 % (comparativement à 62,3 % pour le PTI 2019-2021). L'avertissement de Moody's a été entendu par la Ville. Mais à quel prix?

Ce sont les arrondissements qui écopent le plus de cette diminution du PTI. En effet, la part des investissements destinés aux arrondissements dans le PTI passe de 34,4 % à 27 %. C'est donc une baisse de 466,4 M\$ dans les investissements locaux. Résultat : les citoyens vont devoir attendre encore plus longtemps avant de voir une amélioration de leurs rues locales.

Au chapitre des priorités, le PTI 2020-2022, même diminué de 430 M\$, ne reflète aucunement l'urgence financière et la crise des infrastructures qui affecte la métropole.

Quand le toit de la maison coule, on ne s'attarde pas aux travaux de décoration. Or, l'administration Plante-Dorais a choisi de diminuer les investissements dans les infrastructures routières de 414,5 M\$ dans le PTI 2020-2022 par rapport au PTI précédent. Pourquoi? Certainement pas parce que le bilan de nos routes s'améliore.

Ce n'est pas non plus à cause des craintes au niveau de la congestion routière ou de la surchauffe du marché, comme l'administration voudrait nous le faire croire.

Il faut plutôt questionner ses choix de priorités, qui lui font investir plus de 75 M\$ en acquisition de milieux naturels, 41 M\$ pour le développement du Grand parc de l'Ouest, ou encore 52 M\$ pour le développement du Réseau Express Vélo. Sans parler du nouveau Bureau de la transition écologique et de la résilience, qui compte 36 années-personnes, qui n'a pas de rôle clairement défini et dont la mission se confond avec celle du Service de l'environnement.

⁵ « Dépenses effrénées de l'administration Plante-Dorais : la Ville a frôlé la catastrophe financière », *Le Journal de Montréal*, 22 novembre 2019. <https://www.journaldemontreal.com/2019/11/22/montreal-etait-au-bord-du-gouffre>

⁶ « Montréal a bien reporté des dépenses », *Le Journal de Montréal*, 23 novembre 2019. <https://www.journaldemontreal.com/2019/11/23/montreal-a-bien-reporte-des-projets>

Quand les infrastructures d'eau et de voirie tombent en ruine, il est peut-être temps de revoir les priorités et de remettre à plus tard certains programmes certes bien intentionnés, mais moins urgents.

6. Une gestion imprudente

Si l'on se fie aux résultats préliminaires de l'année 2019 inclus dans le budget 2020, on peut constater à quel point l'administration Plante-Dorais dépense l'argent des Montréalais avec gloutonnerie et imprudence.

Par exemple, les revenus de la Ville de Montréal réels prévus pour 2019 sont établis à 5 890 M\$, dépassant les revenus budgétés pour cette même année (5 705 M\$) de 185 M\$. Or, après avoir soustrait les dépenses réelles prévues pour 2019, il ne reste que 10 M\$ (tableau 15, page 122 du budget 2020).

Ce n'est guère rassurant! L'année 2019 s'achève et on constate un équilibre budgétaire précaire. Il semble évident qu'on ne pourra pas compter sur des surplus de 2019 et des réserves budgétaires suffisantes pour faire face aux imprévus et éventuellement équilibrer le budget. Ce sont de réelles menaces et l'administration devra obligatoirement trouver des solutions pour éviter un déficit (parce que la loi l'oblige à l'équilibre budgétaire), ou encore pire, éviter une tutelle par le gouvernement.

Bien sûr, Montréal peut toujours compter sur une économie forte et créatrice d'emplois, et sur un marché immobilier qui ne dérougit pas. Depuis quelques années, les nouvelles constructions et les rénovations ont garni les coffres de la Ville en termes de richesse foncière, générant des revenus fonciers d'autant plus importants.

Par contre, les budgets de contingences ou, autrement dit, de réserves pour imprévus, sont très minces et proportionnellement de plus en plus faibles de budget en budget. Les surplus non-affectés fondent comme neige au printemps. Toujours en 2019, la Ville a utilisé 100 M\$ de plus que budgété provenant des excédents de fonctionnement cumulés des exercices antérieurs (tableau 40, page 142).

On dépense ainsi allègrement le « bas de laine » des Montréalais, qui devrait plutôt servir lors des périodes plus difficiles de ralentissement économique, quand les revenus provenant de la taxation, des droits de mutation ou de l'émission de permis de construction sont moins importants, ou encore pour payer de grosses dépenses imprévues.

C'était d'ailleurs l'une de nos principales critiques du budget de 2019 : malgré une économie qui performe très bien, l'administration est incapable de profiter de ces nouveaux revenus pour constituer des réserves qui lui permettront d'affronter des périodes plus difficiles.

Avec de tels niveaux d'emprunts, même un léger ralentissement économique avec une hausse des taux d'intérêt pourrait se révéler désastreux pour les finances de la Ville de Montréal.

CONCLUSION

« On ne défonce pas pantoute. »

- Benoit Dorais, président du comité exécutif, *Puisqu'il faut se lever*, 22 novembre 2019

« On fait face à une administration extrêmement dépensière. On leur donnerait 5 milliards \$ de plus, ils trouveraient le moyen de le dépenser, et ils nous diraient qu'il en manque encore! » -

Richard Bergeron, *Le 15-18*, 26 novembre 2019

Ce qu'il y a de plus préoccupant dans le budget 2020 présenté par l'administration Plante-Dorais, ce n'est pas tant le niveau astronomique qu'atteignent les dépenses municipales.

(Même si la plupart des citoyens montréalais seraient bien en peine de dire en quoi cette augmentation de 966,3 M\$ des dépenses municipales contenue dans les trois budgets de Projet Montréal a amélioré leur vie.)

Non, ce qui est alarmant, c'est de constater à quel point cette administration refuse de voir la réalité en face. À quel point elle refuse d'accepter que la réduction des dépenses est le premier pas obligatoire vers une gestion saine et équilibrée des finances municipales.

Elle veut le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière. Ce n'est pas comme cela qu'on fonctionne dans le vrai monde, et les Montréalais le réalisent chaque jour.

Bien entendu, nous savons que les enjeux liés à la dette ne sont pas ressentis directement ou immédiatement par les citoyens; mais ils sont primordiaux pour assurer une saine gestion de la Ville. Au final, Projet Montréal compte sur les dépenses pour s'acheter un deuxième mandat, peu importe les conséquences à long terme sur la Ville.

En plus de tout ce que nous avons mentionné précédemment, plusieurs autres éléments du budget 2020 nous inquiètent, notamment :

- Les hausses de taxes moyennes de 4,5 % pour les immeubles résidentiels de six logements et plus, qui vont se répercuter sur les loyers des personnes les plus vulnérables. Dans certains arrondissements, comme Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ces hausses atteignent 5,8 %.
- La création d'une nouvelle tranche de la base d'imposition pour les droits sur les mutations immobilières (la « taxe de bienvenue »), qui s'appliquera aux immeubles de 2 M\$ et plus, avec un taux de 3 %. Cette mesure affectera les loyers du secteur non résidentiel, particulièrement les petits commerçants.
- Connaissant l'appétit de cette administration pour les nouvelles taxes, nous craignons que l'implantation des mesures d'écofiscalité pour la consommation d'eau ne se traduise simplement en une taxe déguisée. Le principe d'écofiscalité vise à rationaliser la consommation d'un service. Selon ce principe, les utilisateurs qui dépassent un certain niveau sont taxés. Mais ceux qui en font une consommation modérée devraient être récompensés.
- La faillite lamentable du programme de compensation financière pour les commerçants touchés par des chantiers majeurs, qui n'a remis que 1,2 M\$ sur les 25 M\$ réservés depuis sa création.
- Un Bureau de la ligne rose qui continue d'être financé par les Montréalais et qui n'a fourni aucun mémoire ni bilan de ses activités après un an d'existence.

Finalement, pour toutes les raisons exposées dans ce rapport, Ensemble Montréal n'aura d'autre choix que de voter contre l'adoption du budget 2020 et du PTI 2020-2022.

ANNEXE 3 : Rapport minoritaire l'Association des municipalités de banlieue



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire concernant le document intitulé « Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2020 et du PTI 2020-2021-2022 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et de la Société de transport de Montréal », tel que soumis par la Commission d'agglomération sur les finances et l'administration

Nous, soussignés, Georges Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield, et Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, en tant que membres de la Commission sur les finances et l'administration, laquelle représente les villes liées, soumettons un rapport minoritaire formulant nos commentaires et recommandations en réponse aux recommandations de la Commission dans le document intitulé « Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2020 et du PTI 2020-2021-2022 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et de la Société de transport de Montréal ».

Georges Bourelle, maire — Ville de Beaconsfield
Vice-président — Commission sur les finances et l'administration

Christina M. Smith, mairesse — Ville de Westmount
Membre — Commission sur les finances et l'administration

Par la présente, nous déposons notre rapport minoritaire en réponse aux recommandations formulées par la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration. Nous procédons ainsi non pas parce que nous nous opposons au budget proposé par l'administration Plante-Dorais, puisque celui-ci est globalement très acceptable, mais parce que nous souhaitons réitérer le plus clairement possible notre exaspération quant au partage des coûts des services entre les villes liées, communément appelé les quotes-parts.

En faisant fi de notre opposition à la répartition des quotes-parts entre les villes de l'agglomération, le budget d'agglomération proposé est à la hauteur des attentes. La quote-part de l'agglomération diminue de -1,99 % comparativement à la somme payée en 2019. Pour les villes liées de l'Association des municipalités de banlieue (AMB), nous constatons une diminution moyenne de -0,59 % pour l'année 2020.

Ce résultat généralement favorable pour l'année 2020 ne permet cependant pas de régler les iniquités structurelles dans la répartition des coûts des services d'agglomération. Pour bien illustrer ce point de vue, il est utile de citer un passage en page 333 du budget 2020 :

« Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Les dépenses mixtes c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. »

C'est sur cette prémisse que l'AMB a proposé une réforme pour une répartition équitable des quotes-parts auprès des autorités montréalaises, plus tôt en février 2019. Nous nous expliquons mal le refus ferme des autorités montréalaises à ouvrir un dialogue pour établir un partage des coûts plus juste envers toutes les villes de l'agglomération, notamment en intégrant d'autres indicateurs que l'évaluation foncière.

Lors de l'étude du budget, nous avons été étonnés d'apprendre au moment de la présentation du Service de la diversité et de l'inclusion sociale qu'une partie de l'aide financière de 4 830 039 \$ du gouvernement du Québec pour répondre aux divers besoins de l'agglomération liés à la légalisation du cannabis pour les exercices financiers 2019 et 2020 serait disponible auprès de l'ensemble des villes liées au *pro rata* de la population. Nous nous devons de souligner cette incongruité dans la répartition des sommes disponibles sur la base de la population et non sur la base de l'évaluation foncière, comme c'est le cas présentement pour les quotes-parts générales.

De notre point de vue, les sommes versées en quotes-parts par les citoyens des villes liées de l'agglomération sont, dans une très forte proportion, significativement plus élevées que celles de Montréal pour les services d'agglomération. Les questions formulées par l'AMB lors des consultations budgétaires par la Commission étaient d'ailleurs orientées sur cette base.

Le dépôt du budget d'agglomération démontre une fois de plus les limites de la répartition de la facture des dépenses d'agglomération sur la base de la valeur foncière. Le dépôt du dernier rôle d'évaluation foncière en septembre dernier accentue à la baisse ou à la hausse le montant que chaque municipalité doit verser pour les services d'agglomération, sans qu'il y ait un changement significatif dans l'offre de service sur leur territoire.

Processus budgétaire avec les villes liées

En ce qui concerne le comité sur le processus budgétaire, nous ne souhaitons pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il y a eu certainement des progrès réalisés depuis l'adoption du budget 2018 sans la consultation préalable des villes liées. Dans le cadre du processus budgétaire 2019, les villes liées ont été tenues informées de l'évolution budgétaire sans toutefois être en mesure de participer dans le processus. Pour ce qui est du processus du budget 2020, il y a eu certainement de rencontres, mais celles-ci ont été tenues alors que la préparation du budget était pratiquement complétée.

Il nous apparaît essentiel que dans le cadre du processus du budget 2021, le comité se réunisse beaucoup plus tôt dans le processus, soit dès le printemps 2021, afin que la participation des villes liées soit plus substantielle dans le processus.

Recommandations de l'AMB au comité exécutif

Adoption du budget 2020 et du PTI 2020-2022

- Considérant que la ville de Montréal représente 87,88 % de la population totale de l'île de Montréal ;
- Considérant que les villes liées représentent environ 12,12 % de la population totale de l'île de Montréal ;
- Considérant que la Ville de Montréal ne paie que 82,64 % des coûts de services qu'elle reçoit de l'agglomération ;
- Considérant que les villes liées paient 17,36 % des coûts de service qu'elles reçoivent de l'agglomération ;
- Considérant que pour la période allant de 2009 à 2017, les citoyens des villes liées ont proportionnellement payé 62 % de plus que ceux de Montréal pour les services d'agglomération et que cette tendance se maintient pour les années subséquentes ;
- Considérant que nous estimons que les résidents des villes liées paient une surtaxe d'environ 150 millions de dollars annuellement à l'agglomération ;
- Considérant les propositions transmises le 26 février 2019 par l'AMB pour réformer la méthode de calcul des quotes-parts entre toutes les villes de l'agglomération de Montréal ;
- Considérant que l'AMB a soumis à la Ville de Montréal quatre propositions pour établir une base plus équitable dans le partage des coûts des services d'agglomération; trois des propositions intégraient la notion du principe d'utilisateur payeur et la quatrième proposition intégrait un indicateur populationnel déjà utilisé dans d'autres MRC;
- Considérant que les autorités montréalaises ont refusé de discuter des propositions soumises par l'AMB tout au long de l'année 2019;

R-1 Nous n'entendons pas, dans ce contexte, accorder notre appui au budget 2020 ainsi qu'au Programme triennal d'immobilisation 2020-2022, tel que recommandé par la Commission sur les finances et l'administration, et nous allons inviter nos collègues de l'AMB à également voter contre l'adoption de celui-ci.

R-2 L'AMB recommande au comité exécutif de procéder rapidement à une révision urgente du Règlement sur le paiement des modalités sur les quotes-parts afin d'intégrer de nouveaux indicateurs de répartition des coûts.

L'AMB s'attend à ce que la Ville de Montréal participe dans un processus de discussion avec les représentants désignés par l'AMB dès le début de l'année 2020 à partir des propositions transmises en février 2019 par notre association.

L'AMB s'attend à ce que les discussions mènent, au plus tard à la fin du printemps, sur un projet d'entente entre les villes liées et la ville centrale.

R-3 Révision de la *Politique de gestion de la dette*

Nous rejetons la recommandation proposée par la Commission sur les finances et l'administration contenue au rapport final. L'AMB tient à réaffirmer sa vive inquiétude devant le plan proposé visant le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la Politique de la gestion de la dette sur une période de 7 ans.

Par ailleurs, lors des délibérations de la commission, les représentants du Service des finances ont indiqué que les institutions financières et les agences de crédit ont accueilli positivement la feuille de route de la Ville de Montréal. Cependant, les membres de la commission n'ont pas entre les mains une

preuve tangible de cet accueil favorable des institutions financières et des agences de crédit et rien ne nous permet d'être rassurés quant à la capacité de la Ville de respecter sa Politique.

Considérant l'intention de l'administration d'augmenter massivement ses investissements au cours des prochaines années pour rattraper le déficit d'entretien de ses infrastructures et compte tenu que le poids de la dette de la Société de transports de Montréal exercera une forte pression sur les finances de la Ville, nous suggérons au comité exécutif de revoir son plan visant le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la Politique de la gestion de la dette sur une période de 5 ans.

Nous demandons également que le comité exécutif dépose un plan détaillé quant à sa volonté de ramener son ratio d'endettement à l'intérieur des balises prévus à la Politique, notamment quant à sa stratégie de payer davantage de dépenses au comptant.

R-4 Revenus anticipés des contraventions émises

D'année en année, les revenus anticipés par l'administration sur les contraventions sont largement surestimés, ce qui mine considérablement le sérieux de la démarche, tellement que les variations sont disproportionnées, comme le démontre le tableau suivant :

	<u>Revenu au budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Variation</u>
2015	199,8 M\$	170,8 M\$	- 29,0 M\$ (-14,5 %)
2016	199,5 M\$	163,7 M\$	- 35,8 M\$ (-18 %)
2017	195,2 M\$	172,8 M\$	- 22,4 M\$ (-11,5 %)
2018	206,6 M\$	189,0 M\$	- 17,6 M\$ (-8,5 %)
2019	208,4 M\$	177,8 M\$	- 30,6 M\$ (-14,7 %)
2020	218,6 M\$		

Il est nécessaire de rétablir des estimations beaucoup plus proches de la réalité et nous invitons le comité exécutif à déposer à compter du prochain exercice budgétaire des prévisions qui reflètent davantage les résultats des années précédentes. Sur cette base, une évaluation des revenus en 2020 entre 175 M\$ et 180 M\$ nous aurait semblé beaucoup plus crédible.

R-5 Iniquité dans l'aide financière des services policiers par le gouvernement du Québec

Nous souhaitons réitérer au comité exécutif de la Ville de Montréal le soutien des maires et mairesses des villes liées dans la recherche d'une plus grande équité dans le financement par le gouvernement du Québec auprès des municipalités desservies par un corps policier municipal.

Il est temps que l'agglomération obtienne sa juste part du gouvernement du Québec et le dépôt prochain d'un livre vert sur l'organisation policière par la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbeault, sera une occasion pour l'agglomération de parler d'une même voix à cet égard.

Nous recommandons au comité exécutif de la Ville de Montréal d'adopter une approche proactive auprès du gouvernement du Québec afin que le SPVM obtienne sa juste part dans le financement de ses opérations.

R-6 Suivi des demandes de l'AMB au PTI 2020-2022

Lors des pourparlers cet automne dans le cadre des travaux du comité du processus budgétaire, l'AMB a fait part de ses demandes. Nous invitons le comité exécutif à nous indiquer comment celui-ci compte assurer un suivi des projets suivants :

- Plusieurs demandes des villes liées ont été catégorisées dans ce que le Service des finances considère des « projets à planifier ». Divers projets de remplacement de conduites d'eau à Hampstead, Westmount, Beaconsfield, Senneville et Montréal-Est ont été identifiés. L'AMB souhaite que le Service de l'eau rencontre les villes en question pour évaluer un calendrier de réalisation de ces projets.
- Dans le dossier du raccordement du boulevard Cavendish, une somme de 15 M\$ a été identifiée dans le PTI 2020-2022 et une somme de 227 M\$ sera dépensée ultérieurement. L'AMB s'attend à ce que la Ville de Montréal définisse au cours de l'année 2020 un calendrier de réalisation du projet et qu'elle le présente à l'ensemble des partenaires impliqués.
- Dans notre rapport minoritaire l'an dernier, nous avons exprimé notre vive déception de constater le retrait du projet de prolongement du boulevard Jacques-Bizard du PTI. Notre déception est aussi vive cette année; nous souhaitons des explications de la part de la Ville de Montréal ainsi qu'un plan détaillé pour la réalisation de ce projet. Il nous apparaît essentiel que les représentants montréalais convoquent une rencontre en début d'année pour discuter d'un calendrier de réalisation de ce projet en compagnie des partenaires impliqués.
- Par ailleurs, en ce qui concerne la réalisation du boulevard urbain dans l'emprise de la A440, le maire de Kirkland a exprimé la nécessité de revoir le projet pour ne pas uniquement réserver ce tronçon au transport collectif. La réalité dans l'ouest de l'île n'est pas la même que celle dans Rosemont ou Hochelaga. Nous invitons le comité exécutif à reconsidérer la configuration initialement annoncée afin d'y intégrer le passage de véhicules de promenade.
- En ce qui concerne les investissements pour la mise en valeur des immeubles du parc Bois-de-la-Roche, il y a une seule somme de 5 M\$ qui a été confirmée dans l'actuel PTI. Nous souhaitons également obtenir une confirmation quant au calendrier complet pour réaliser la totalité du projet de mise en valeur des immeubles de ce parc.
- Une somme de 104,3 M\$ a été partagée avec les villes liées quant à l'objectif d'acquérir des lots pour le Grand parc de l'Ouest. L'AMB souhaite obtenir un calendrier de réalisation de ce projet au cours des prochaines années.
- Une somme de 52,2 M\$ est réservée au cours des trois prochaines années pour réaliser des projets dans le cadre du réseau express vélo et le développement du réseau pan-montréalais. Nous avons été informés cet automne que le service responsable de ce dossier avait entrepris des discussions avec l'ensemble des villes liées et des arrondissements pour connaître les priorités de tous. Nous souhaitons réitérer publiquement l'intérêt de tenir une rencontre de travail entre maires à ce sujet au début de l'année 2020 afin de connaître les projets à être réalisés en 2020 et 2021.

Informations complémentaires

R-7 Informations demandées au Service de police de la Ville de Montréal

Nous réitérons notre demande d'obtenir de la part du SPVM les coûts de fonctionnement annuel pour chaque poste de quartier, les centres d'opérations pour chacun des territoires et le quartier général, pour les années 2012 à 2017 inclusivement. Parallèlement à cette demande, nous souhaiterions obtenir l'information quant à la répartition des ressources policières dans l'ensemble des postes de quartier du territoire.

Conclusion

Nous profitons de l'occasion pour souligner le travail minutieux de nos collègues au sein de la commission sur les finances et de l'administration entre le 27 novembre et le 6 décembre dernier, le tout mené avec rigueur et par notre président, monsieur Richard Deschamps.

Nous souhaitons également remercier messieurs Benoît Dorais et Serge Lamontagne ainsi que l'ensemble des équipes de tous les services qui sont venus présenter leur budget respectif. Nous ne pouvons que témoigner de la qualité et la maîtrise des dossiers soumis par les femmes et les hommes présents lors de la commission. Les citoyens de l'agglomération de Montréal ont à leur service des employés dédiés et pleinement commis au bien-être de toute la population.

Nous tenons à faire part de notre inquiétude quant aux orientations politiques de l'administration actuelle qui semble laisser pour compte plusieurs secteurs de la population de l'agglomération de Montréal. Les orientations bien campées sur les questions de changement climatique, le développement du réseau cyclable, les investissements en transport collectif semblent avoir été conçues pour les citoyens qui habitent au cœur de l'île de Montréal. Il serait important de tenir davantage compte des besoins des citoyens excentrés de l'île et d'éviter dans la mesure du possible d'appliquer des solutions similaires pour tous. Par exemple, en transport collectif, il est impensable d'assurer une mobilité des citoyens de l'Ouest-de-l'île de la même manière que les résidents qui habitent dans les secteurs centraux de Montréal. Nous souhaitons sensibiliser l'administration en place de cette réalité.

Service du Greffe
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation

Auteure
Julie Demers

ville.montreal.qc.ca/commissions